RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2M2C
Société civile
Au capital de 205 953 euros
Siège social : 4 Parc de Brocéliande, 35760 Saint-Grégoire
RCS Rennes — SIREN 752 894 295

PROCÈS-VERBAL DE CONSTATATION DE LA RÉALISATION DE LA CESSION DE PARTS SOCIALES, DE LA MISE À JOUR DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS ET DU TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai,
Julien Yves François RAUD, gérant de la société civile 2M2C, a dressé le présent procès-verbal afin de constater la réalisation des opérations décidées par consentement unanime des associés en date du 28 mai 2026.

---

1. CONSTATATION DE LA RÉALISATION DE LA CESSION DE PARTS SOCIALES

Le soussigné constate que la cession de parts sociales décidée par consentement unanime des associés le 28 mai 2026 a été pleinement réalisée aux conditions suivantes :

— **Cédant :** Madame Daisy Alberte Annik GICQUEL, demeurant [redacted]
— **Cessionnaire :** Monsieur Athanase RAUD, demeurant [redacted]
— **Part cédée :** 1 part sociale portant le numéro 205 953
— **Prix de cession :** 1 euro (un euro)
— **Date de réalisation :** 28 mai 2026

L'acte de cession a été signé en cinq exemplaires originaux par les parties le 28 mai 2026 et enregistré auprès du Service des Impôts des Entreprises compétent, les droits d'enregistrement ayant été acquittés.

La signification de la cession à la société a été effectuée par le dépôt d'un original de l'acte au siège social, contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt en date du 28 mai 2026, valant acceptation de la cession par la société conformément à l'article 1690 du Code civil.

À la suite de cette cession, la répartition du capital social est désormais la suivante :

— Monsieur Julien Yves François RAUD : **205 952 parts** numérotées de 1 à 205 952 inclus
— Monsieur Athanase RAUD : **1 part** portant le numéro 205 953

Le capital social demeure inchangé à **205 953 euros**, divisé en 205 953 parts de 1 euro de valeur nominale.

---

2. CONSTATATION DE LA MISE À JOUR DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Il est constaté que l'article 7 des statuts de la société 2M2C a été mis à jour afin de refléter la nouvelle répartition du capital social résultant de la cession intervenue le 28 mai 2026.

Nouvelle rédaction de l'article 7 — CAPITAL :

« Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE TROIS EUROS (205 953 €). Il est divisé en 205 953 parts d'UN EURO (1 €) nominal numérotées de 1 à 205 953 inclus, lesquelles sont attribuées comme suit :
— À Monsieur Julien RAUD : 205 952 parts numérotées de 1 à 205 952 inclus ;
— À Monsieur Athanase RAUD : 1 part portant le numéro 205 953, à la suite de la cession des parts sociales intervenue le 28 mai 2026. »

Les statuts modifiés ont été signés par l'ensemble des associés le 28 mai 2026 et certifiés conformes par le gérant.

---

3. CONSTATATION DU TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Il est constaté que le transfert du siège social, décidé par consentement unanime des associés le 28 mai 2026, a été effectivement réalisé à la même date.

— **Ancien siège :** Le Chatelier, 35480 Messac
— **Nouveau siège :** 4 Parc de Brocéliande, 35760 Saint-Grégoire
— **Date d'effet :** 28 mai 2026

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et les statuts mis à jour ont été signés par l'ensemble des associés le 28 mai 2026.

Une annonce légale relative à ce transfert et à la cession de parts sociales a été publiée dans le journal 7Jours.fr (habilité dans le département 35 — Ille-et-Vilaine) le 29 mai 2026, sous la référence L267J06558.

---

4. CLÔTURE

Le présent procès-verbal de constatation sera déposé au registre des décisions de la société, conservé avec les actes afférents et joint au dossier de modification déposé auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.

Fait à Saint-Grégoire,
Le 28 mai 2026

Le gérant,

